



**Procès Verbal**  
**Réunion du Conseil communautaire**  
**du mardi 12 mars 2024**  
**à 18 h 30**  
**A Silly Sur Nied**

L'an deux mille vingt quatre, le 12 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Silly Sur Nied, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH à compter du point 30
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON, Jean-Paul LARISCH
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER, Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. Armand KLEIN
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	/
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINT HIBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	M. Lionel PRITRSKY
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Michel HERENCIA pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à Mme Isabelle MULLER pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour  
Mme Delphine BERGER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Dominique BERTRAND a donné procuration à Mme Marie-Laure POINSIGNON pour tous les points à l'ordre du jour  
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Hervé PRITRSKY a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour.

Accueil par Monsieur le Maire de Silly Sur Nied qui exprime son plaisir de recevoir le Conseil

## Ordre du jour :

### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. Sylvain WEIL, est nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 décembre 2023.**

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 7 décembre 2023

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.**

Le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
04/12/2023	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	1 625,08 €	Assainissement
05/12/2023	Evaluation du flux de pollution STEU Montoy-Flanville	Loreat	3 850,00 €	Assainissement
05/12/2023	Entretien poste de pompage Marsilly	Gressier et fils	800,00 €	Assainissement
05/12/2023	Travaux Maizeroy	MCTP	2 660,00 €	Assainissement
04/01/2024	Création d'avaloirs et raccordement Charleville-sous-Bois	Sade	13 575,00 €	Assainissement
04/01/2024	Achat de véhicule	Car Avenue	36 739,13 €	Assainissement
08/01/2024	Location de matériel	Kiloutou	144,91 €	Assainissement
10/01/2024	Assistance technique aux STEP Courcelles-Chaussy et Montoy-Flanville	Loreat	3 520,00 €	Assainissement
10/01/2024	Location broyeur de branches	Kiloutou	347,43 €	Assainissement
12/01/2024	Analyse des boues année 2024	Sadef	8 333,33 €	Assainissement
16/01/2024	Analyses échantillons d'eaux STEP Courcelles-Chaussy	Aspect	1 024,00 €	Assainissement

16/01/2024	Analyses échantillons d'eaux STEP Vigy	Aspect	762,00 €	Assainissement
16/01/2024	Analyses échantillons d'eaux STEP Montoy-Flanville	Aspect	1 524,00 €	Assainissement
18/01/2024	Location Broyeur de branches	Kiloutou	522,08 €	Assainissement
23/01/2024	Offre Optimum Plus	Sogelink	3 096,00 €	Assainissement
23/01/2024	Matériel analyse	C2M	396,92 €	Assainissement
24/01/2024	Matériel divers	Guermont-Weber	212,76 €	Assainissement
25/01/2024	Achat d'un abri de jardin	Castorama	1 400,00 €	Assainissement
01/02/2024	Matériel de petit équipement	Pro 5	532,10 €	Assainissement
01/02/2024	Matériel d'entretien	Zep Industries	1 089,54 €	Assainissement
02/02/2024	Matériel de petit équipement	Pum plastique	510,10 €	Assainissement
08/02/2024	Prestations 2024 bilans + visites	Matec	34 360,25 €	Assainissement
09/02/2024	Remplacement instrumentations de mesures	Sade	7 136,00 €	Assainissement
09/02/2024	Dépannage Step Maizeroy, Sanry, Vigy, Raville	Sade	2 195,00 €	Assainissement
09/02/2024	Dératisation	Hygiène Est Pest Control	12 076,12 €	Assainissement
09/02/2024	Produit dératisation	Hygiène Est Pest Control	912,60 €	Assainissement
12/02/2024	Matériel divers	Amazon	26,35 €	Assainissement
20/02/2024	Tests AIPR	Afpa	150,00 €	Assainissement
20/02/2024	Réparation Polyblend Step Pange	Sade	2 475,00 €	Assainissement
20/02/2024	Remplacement agitateur Step Montoy	Sade	2 346,00 €	Assainissement
20/02/2024	Remplacement sonde Step Courcelles-Chaussy	Sade	2 899,00 €	Assainissement
20/02/2024	Dépannage Step Montoy Flanville et poste de relèvement	Sade	2 620,00 €	Assainissement
20/02/2024	Mesure niveau + PR Telerupteurs Step Montoy	Sade	1 664,00 €	Assainissement
23/02/2024	Formation	Fredon	416,67 €	Assainissement
23/01/2024	Intervention sur pompe doseuse javel Burtoncourt	Mosellane des eaux	875,00 €	Eau
28/11/2023	AMO dans le cadre de l'évolution du SPED	Anetame	31 200,00 €	Ordures ménagères
05/12/2023	Calendriers	A2DV Numérique	925,00 €	Ordures ménagères
06/12/2023	Brochures	A2DV Numérique	950,00 €	Ordures ménagères
09/01/2024	Levé topographique Déchèterie Courcelles-Chaussy - Avancy	Hervé Helstroffer	2 978,40 €	Ordures ménagères
09/01/2024	Expertises zone humide extensions de déchèterie	Anetame	2 050,00 €	Ordures ménagères
09/01/2024	Porte Affiche	Expocom	119,00 €	Ordures ménagères
12/01/2024	Intervention sur véhicule	KR Pneus	3 398,08 €	Ordures ménagères
24/01/2024	Calendriers	A2DV	290,00 €	Ordures ménagères
29/01/2024	Produits d'entretien	ZEP Industries	445,26 €	Ordures ménagères
08/02/2024	Sensibilisation compostage domestique	Synercoop	500,00 €	Ordures ménagères
14/02/2024	Intervention sur véhicule	Fabb Truck	4 210,83 €	Ordures ménagères
14/02/2024	Intervention sur véhicule	Fabb Truck	1 590,38 €	Ordures ménagères
20/02/2024	Matériel divers	Amazon	23,28 €	Ordures ménagères
04/12/2023	Matériel divers	Amazon	31,23 €	Services généraux
04/12/2023	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	2 091,73 €	Services généraux
04/12/2023	Accompagnement sur le projet d'exposition « Terre Terrain Territoire »	Adeppa	14 583,33 €	Aménagement
05/12/2023	Réparation outillage	QD Espaces verts	471,11 €	Travaux
05/12/2023	Fournitures administratives	Ateliers de la passerelle	320,40 €	Services généraux
12/12/2023	Fournitures administratives	Muller et Wegener	156,86 €	Services généraux
12/12/2023	Réparation outillage	Vertugo	219,12 €	Travaux

19/12/2023	Fourniture de végétaux	Gaec des Pépinières Hoppe	878,18 €	Aménagement
19/12/2023	Fourniture de protections	Pépinières quatre champs forêt	962,00 €	Aménagement
03/01/2024	Clés	Konvex sécurité	465,00 €	Services généraux
04/01/2024	Certificat électronique	Certeurope	427,00 €	Services généraux
04/01/2024	Matériel divers	Amazon	33,29 €	Services généraux
08/01/2024	Matériel divers	Amazon	56,47 €	Ecole de musique
08/01/2024	Matériel divers	Amazon	53,33 €	Ecole de musique
09/01/2024	Eau	Chiappa	357,49 €	Services généraux
10/01/2024	Réparation sur véhicule	Hayon Mobile Service	1 028,84 €	Services généraux
19/01/2024	Réparation sur véhicule	Hayon Mobile Service	338,91 €	Services généraux
23/01/2024	Réparation matériel	QD Espaces verts	847,26 €	Travaux
23/01/2024	Réparation matériel	QD Espaces verts	2 293,47 €	Travaux
23/01/2024	Achat aspirateur	Manutan	199,00 €	Services généraux
24/01/2024	Matériel divers	Amazon	29,71 €	Services généraux
29/01/2024	Réception	Mets fermiers	434,30 €	Aménagement
29/01/2024	Produits d'entretien	Zep Industries	379,51 €	Services généraux
05/02/2024	AMO Villers Bettnach	Matec	4 200,00 €	Aménagement
06/02/2024	Accord piano	Cornu Florent	413,33 €	Ecole de musique
06/02/2024	Remplacement d'un détecteur de mouvement	Come	230,00 €	Services généraux
08/02/2024	Chapiteau	Sono Anim	5 000,00 €	Tourisme
09/02/2024	Cartes de visite et dépliants	A2DV Numerique	225,00 €	Services généraux
09/02/2024	Tee-shirt sport	Form Publicité	7 619,40 €	Communication
19/02/2024	Eclairage	Come	1 600,00 €	Services généraux
19/02/2024	Achat de matériel informatique	BCS Informatique	948,50 €	Services généraux
20/02/2024	Matériel de bureau	Muller et Wegener	1 247,80 €	Services généraux
20/02/2024	Formation	ERTF	850,00 €	Travaux
21/02/2024	Matériel divers	Amazon	29,14 €	Services généraux
22/02/2024	Location de matériel	Kiloutou	63,63 €	Services généraux
01/03/2024	Matériel divers	Amazon	37,89 €	Services généraux
05/03/2024	Matériel de petit équipement	Guillebert	248,10 €	Travaux
05/03/2024	Location de matériel	Kiloutou	723,69 €	Travaux

	Compétence	Objet de la délibération
1	Assainissement	Marchés lagunes HESSANGE et MUSSY l'EVEQUE
2	Communication	Contrats de sponsoring
3	Dev Eco	Accord accompagnement AMIE 57 maison médicale
4	Eau	Nomination d'un délégué CCHCPP au SEBVF (communes de Silly sur Nied et Villers-Stoncourt)
5	Eau	Avis extension du périmètre du SEBVF

6	Finances	Amende et condamnation pécuniaire
7	Finances	CFU Assainissement
8	Finances	CFU Budget Principal
9	Finances	CFU eau
10	Finances	CFU O.M.
11	Finances	CFU Prestations de services
12	Finances	CFU Spanc
13	Finances	CFU ZA Avancy
14	Finances	CFU ZA C.C.
15	Finances	CFU ZA Montoy-Flanville
16	Finances	CFU ZA Retonfey
17	Finances	CFU ZA Coincy
18	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS Assainissement
19	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS BPrincipal
20	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS eau
21	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS O.M.
22	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS Prestations de services
23	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS SPANC
24	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS ZA Avancy
25	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS ZA Courcelles Chaussy
26	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS ZA Montoy-Flanville
27	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS ZA Retonfey

28	Finances	AFFECTATIONS DES RESULTATS ZA Coincy
29	Personnel	Volontaire Territorial en Administration
30	Tourisme	Subvention ALEMF
31	Tourisme	Subventions associations
32	Tourisme	Subventions « Terre de jeux »
33	Ordures ménagères	Marché de commande de bacs roulants
34	Ordures ménagères	Révisions des grilles actuelles de la redevance incitative.
35	Ordures ménagères	Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.
36	Urbanisme	Avis de la CCHCPP sur le PLUI de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
37	Intercommunalité	Représentation de la commune de Villers-Stoncourt au sein des différentes commissions
38	Divers	

**Ordre du jour :****POINTS :****1) Assainissement : marchés HESSANGE et MUSSY (rapporteur Hervé MESSIN)****DCC N° 2024\_01 : ASSAINISSEMENT – Marchés de travaux assainissement sur les communes de Vigy-Hessange, Mussy-l'Evêque et Colligny****Le Conseil communautaire,**

Vu la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique, allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Assainissement collectif de Hessange, annexe de Vigy : Canalisations et épuration par lagunage naturel et filtres plantés de roseaux
- Lot 2 : Assainissement collectif de Mussy-l'Evêque, annexe de Charleville-sous-Bois : Canalisations
- Lot 3 : Assainissement collectif de Mussy-l'Evêque, annexe de Charleville-sous-Bois : Epuration par lagunage
- Lot 4 : Assainissement de la rue Principale de Colligny à Colligny-Maizery

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18 juillet 2023 sur le Profil Acheteur de **Moselle Agence TECHnique (MATEC)**,

Vu les 14 offres réceptionnées, pour l'ensemble des 4 lots, à la date limite fixée au 27 septembre 2023 à 14h00,

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement en date du 22 février 2024,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité

**DECIDE**

- **D'attribuer** les marchés aux entreprises :
  - LINGENHELD, pour le lot 1, pour un montant de 451 900 € HT,
  - SADE, pour les lots 2 et 3, pour les montants respectifs de 299 440 € HT et 217 506 € HT ;

- **De rendre infructueux** et de relancer la procédure de marché pour le lot 4 ;
- **Autoriser** le président à signer toutes pièces afférentes en rapport avec cette décision.

Monsieur SPINELLI souhaite que soit ajoutée au Procès-Verbal une mention concernant la Station de Sorbey qui est une priorité mais non fléchée à ce jour.

Roland CHLOUP explique que sont priorisés les dossiers sur lesquels on a obtenu des subventions, la solution pour Sorbey sera peut-être un raccordement sur la station de Courcelles sur Nied

Arrivée de M. Eric GULINO, Christian PETIT et madame Joelle PACE.

Hervé MESSIN précise qu'il sera dur de faire de gros projets à l'avenir vu l'état du budget.

## **2 ) Communication : Contrats de Sponsoring (rapporteur Serge WOLLJUNG )**

### **DCC N°2024\_02 : COMMUNICATION – CONTRATS DE SPONSORING**

La commission « Communication » s'est réunie le 31 janvier 2024 et le 28 février 2024.

Lors de ces commissions, 4 dossiers de demande de sponsoring ont été validés.

Il vous est proposé de délibérer en faveur des contrats de sponsoring suivants :

<b>ASSOCIATION/ PERSONNE</b>	<b>MANIFESTATION/ SPORT</b>	<b>MONTANT DEMANDÉ</b>	<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>
Comité des Fêtes Ogy-Montoy-Flanville	Montoy Du Rire	2 000 €	Avis favorable pour 1 000 €
Lucas RUSSOLO	<b>Boccia</b> Tir à la carabine	Pas de montant précis	Avis favorable pour 1 000 €
Éclaireuses Éclaireurs de France	Forest Jam Festival	1 500€	Avis favorable pour 1 000 €
Théo GOYEAUD	Natation : traversée de la Manche	Pas de montant précis	Avis favorable pour 1 000 €

#### **Le Conseil communautaire,**

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Communication »,

Après délibération,

DECIDE :

- DE VALIDER les contrats de sponsoring présentés dans le tableau-ci-dessus

Présentation par Serge WOLLJUNG :

- 1) *Montoy du rire : Monsieur GULINO ne participe pas au vote, Mme MARX est contre.*
- 2) *Lucas RUSSOLO : Etienne LOGNON indique qu'on risque d'avoir beaucoup de demandes ! Roland CHLOUP précise qu'on est dans le cadre de terre de jeux, en année olympique. Isabelle MULLER précise que Lucas RUSSOLO est 2eme au rang national/ Serge WOLLJUNG effectue un rappel aux communes pour faire remonter le nom des sportifs qui se distinguent . UNANIMITE*
- 3) *Forest Jam Festival à Vigy, 3eme édition UNANIMITE*
- 4) *Théo GOYAUD : vient de Les Etangs, traversée de la Manche à la nage. UNANIMITE*

## **3) Développement économique (rapporteur Eric GULINO)**

### **DCC N°2024\_03 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEROGATION ACCOMPAGNEMENT AMIE 57 POUR DES PROJETS PORTES PAR DES PROFESSIONS LIBERALES.**

Le département de la Moselle a modifié le règlement d'attribution concernant l'Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise.

Un avenant a été réalisé en 2023 modifiant la liste des entreprises non éligibles. Le nouveau règlement stipule :

« Sont exclues du partenariat : les entreprises en difficulté (au sens des critères définis par l'Union Européenne), les auto et micro-entrepreneurs et les professions libérales.

**En ce qui concerne les professions libérales, une dérogation peut être prévue pour des projets qui contribuent au maintien d'une offre de service à la population, notamment en milieu rural. Cette dérogation sera accordée sur**

**instruction de l'EPCI concerné au regard du contenu du projet et des enjeux qu'il représente pour le territoire.**  
L'exercice de l'activité devra se faire sous la forme d'une société qui sera la bénéficiaire de la subvention (le statut de Travailleur Non Salariné est inéligible) ».

La commission « Développement économique » s'est réunie le 16 janvier 2024 et a donné un avis favorable pour accompagner les entreprises suivantes au titre de l'AMIE 57 :

- Projet de maison médicale à Vigy porté par la SCIC Villa Medica du Haut Chemin

Le Vice-président présente à l'assemblée la proposition d'inscription en tant que maintien de services à la population.

#### **Le Conseil communautaire,**

Entendu les explications du Vice-président,

Vu le règlement d'attribution concernant l'Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise,

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDE :**

- **D'ACCORDER** une dérogation AMIE 57 pour le projet de :
  - Maison médicale à Vigy porté par la SCIC Villa Medica du Haut Chemin.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document découlant de cette décision

*Eric GULINO : SCIC avec la commune, maintien des services en milieu rural et labellisation MSP par l'ARS*

*Roland CHLOUP précise qu'il s'agit d'autoriser le département à déroger : UNANIMITE*

### **4) Eau : nomination d'un délégué au SEBVF( rapporteur Hervé MESSIN)**

#### **DCC N°2024\_04 : EAU – Représentativité au sein du SEBVF**

La communauté de Communes est compétente pour l'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour les communes de Bazoncourt, Colligny-Maizery, Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied, Les Etangs, Maizeroy, Pange, Raville, Sanry-sur-Nied, Servigny-lès-Raville, **Silly-sur-Nied**, Sorbey et **Villers-Stoncourt**, cette compétence est exercée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF).

Considérant que l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « la communauté de communes est également substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. »

La représentativité de la communauté de communes au sein du comité syndicat du SEBVF est de 34 membres titulaires, et ont été désignés par délibération du conseil communautaire du 21 juillet 2020 (DC N°056/2020).

Il est précisé que les membres qui siègent au sein du comité syndical peuvent uniquement être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

Pour la commune de Silly-sur-Nied, à la suite des démissions au sein du conseil municipal de Silly-sur-Nied, de Monsieur Thomas PEREZ (titulaire) et de Madame Anne PIQUEMAL (suppléante), un nouveau membre titulaire et un nouveau suppléant doivent être élus et désignés.

Par délibération du conseil municipal de la commune de Silly-sur-Nied du 07 juillet 2023 (D2023-06-03), la commune propose les candidatures suivantes :

- Madame Dominique LUBNAU, rapporteur titulaire ;
- Monsieur Guy GIRARD, suppléant,

Pour la commune de Villers-Stoncourt (DCM04-2024) suite aux nouvelles élections, la commune propose les candidatures suivantes :

- Monsieur Nicolas PAQUIN, rapporteur titulaire ;
- Monsieur Thierry PIERRON, suppléant,

#### **Le Conseil communautaire,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de voter à scrutin secret / de déroger à la règle du vote à scrutin secret
- DESIGNER comme membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont Madame Dominique LUBNAU, rapporteur titulaire ;
- Monsieur Guy GIRARD, suppléant,

- Monsieur Nicolas PAQUIN, rapporteur titulaire ;
- Monsieur Thierry PIERRON, suppléant,

## **5) Eau : Avis extension du périmètre du SEBVF(rapporteur Hervé MESSIN)**

### **DCC N°2024\_05 : EAU – Extension du périmètre du SEBVF**

Par voie de dissolution du SIE de Fonteny-Oron, les communes de Fonteny et Oron ont manifesté leur volonté d'adhérer au SEBVF, par délibérations respectives du 9 et 11 mai 2023.

Par délibération du 14 décembre 2023, le SEBVF a validé l'extension de son périmètre.

La modification de périmètre par l'adhésion de nouveaux membres nécessite :

- l'accord de l'organe délibérant de l'EPCI,
- l'accord des communes pressenties,
- l'accord des communes et EPCI déjà membres dans les conditions de majorité requise

En qualité d'Etablissement Public membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, et conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, la communauté de communes dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du SEBVF (16 janvier 2024), pour se prononcer sur l'admission des nouvelles communes. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

#### **Le Conseil communautaire,**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- EMET un avis favorable à l'extension du périmètre du SEBVF par l'adhésion des nouvelles communes de Fonteny et Oron.

## **6) Finances : Amende et condamnation pécuniaire (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_06 – PAIEMENT AMENDE**

Vu la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 créant une infraction de non divulgation du nom du salarié auteur d'une infraction routière (art.34), codifié à l'article L121-6 du Code de la Route, Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus particulièrement son article L. 5211-5-III définissant le cadre juridique applicable aux biens, équipements et services mis à disposition des EPCI pour leur permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées,

Monsieur le Président indique que suite à l'excès de vitesse d'un agent, une erreur s'est produite dans la procédure. En effet, l'amende a été réglée directement par l'agent fautif et n'a pas été déclaré comme chauffeur responsable. La CCHCPP a donc été destinataire d'une amende pour défaut de déclaration. Une demande pour recours gracieux a été formulée auprès de l'Officier du ministère public. Seulement cette dernière a été rejetée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président

et en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- ACCEPTE le règlement de l'amende forfaitaire,
- DEMANDE son paiement au SGC de Metz.

*Hervé MESSIN s'interroge sur le montant de l'amende qui a été majorée car la collectivité a demandé un recours gracieux, il aurait fallu payer d'abord et réclamer ensuite.*

## **7) Finances : CFU Assainissement (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_07 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget assainissement de la CCHCPP ci-annexé,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget assainissement de la CCHCPP  
pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

(messieurs HOUPERT et PETIT étant sortis de la salle)

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget assainissement dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	4 923 046,00 €
	Réalisé :	1 486 125,16 €
	Reste à réaliser :	427 848,20 €

Recettes :	Prévu :	4 923 046,00 €
	Réalisé :	1 568 380,31 €
	Reste à réaliser :	300 245,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	3 226 810,57 €
	Réalisé :	2 415 032,56 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	3 226 810,57 €
	Réalisé :	3 173 124,55 €
	Reste à réaliser :	0 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	82 255,15 €
Fonctionnement :	758 091,99 €
Résultat global :	840 347,14 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.  
(messieurs HOUPERT et PETIT étant sortis de la salle)

**8) Finances : CFU BP (rapporteur Joel SIMON)**

**DCC N°2024\_08 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget principal de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget principal de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à x voix pour, x voix contre, x abstentions :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget principal dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	4 659 706,57 €
	Réalisé :	1 186 205,23 €

	Reste à réaliser :	171 570,41 €
Recettes :	Prévu :	4 659 706,57 €
	Réalisé :	1 024 249,30 €
	Reste à réaliser :	135 196,41 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	9 397 640,92 €
	Réalisé :	4 956 964,17 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes :	Prévu :	9 397 640,92 €
	Réalisé :	9 397 029,61 €
	Reste à réaliser :	0 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	- 161 955,93 €
Fonctionnement :	4 440 065,44 €
Résultat global :	4 278 109,51 €

(messieurs HOUPERT et PETIT étant sortis de la salle)

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

Abstention : Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Michel ZDJELAR,

**9) Finances : CFU Eau (rapporteur Joel SIMON)****DCC N°2024\_09 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET EAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget eau de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget eau de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	312 875,09 €
	Réalisé :	39 371,48 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	312 875,09 €
	Réalisé :	237 947,39 €
	Reste à réaliser :	33 282,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	237 740,85 €
	Réalisé :	181 161,13 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	237 740,85 €
	Réalisé :	313 354,72 €

Reste à réaliser : 0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	198 575,91 €
Fonctionnement :	132 193,59 €
Résultat global :	330 769,50 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

*Hervé MESSIN demande si on a intégré la répartition des actifs : Roland CHLOUP précise que pas encore.*

**10) Finances : CFU OM (rapporteur Joel SIMON)**

**DCC N°2024\_10 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ORDURES MENAGERES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget Ordures Ménagère de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget Ordures Ménagères de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget Ordures Ménagères dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	499 370,93 €
	Réalisé :	34 216,96 €
	Reste à réaliser :	20 500,00 €

Recettes :	Prévu :	499 370,93 €
	Réalisé :	434 644,21 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	2 484 512,24 €
	Réalisé :	2 069 528,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 484 512,24 €
	Réalisé :	2 471 082,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

#### **RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	400 427,25 €
Fonctionnement :	401 553,23 €
Résultat global :	801 980,48 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

*Roland CHLOUP précise qu'on perd 100.000€ de recettes par an + augmentation des contrats*

#### **11) Finances : CFU Prestations (rapporteur Joel SIMON)**

##### **DCC N°2024\_11 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget prestations de service de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget prestations de service de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget prestations de service dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	395 000,07 €
	Réalisé :	347 557,43 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	395 000,07 €
	Réalisé :	341 622,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	- 5 935,23 €
Résultat global :	- 5 935,23 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

**12) Finances : CFU Spanc (rapporteur Joel SIMON)****DCC N°2024\_12 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET SPANC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget SPANC de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget SPANC de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget SPANC dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	60 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	60 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	166 600,00 €
	Réalisé :	39 242,99 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	166 600,00 €
	Réalisé :	135 900,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	96 657,01 €
Résultat global :	96 657,01 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

**13) Finances : CFU ZA Avancy (rapporteur Joel SIMON)****DCC N°2024\_13 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ZA AVANCY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget ZA Avancy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget ZA Avancy de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget ZA Avancy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	226 035,52 €
	Réalisé :	181 934,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	226 035,52 €
	Réalisé :	90 517,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	377 776,10 €
	Réalisé :	91 417,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	377 776,10 €
	Réalisé :	181 705,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

### **RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	- 91 417,26 €
Fonctionnement :	90 287,84 €
Résultat global :	- 1 129,42 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

### **14) Finances : CFU ZA Courcelles-Chaussy (rapporteur Joel SIMON)**

#### **DCC N°2024\_14 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ZA COURCELLES-CHAUSSY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget ZA Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	106 673,28 €
	Réalisé :	88 566,64 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	106 673,28 €
	Réalisé :	40 333,72 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	355 521,78 €
	Réalisé :	261 080,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	355 521,78 €
	Réalisé :	48 232,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

### **RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	- 48 232,92 €
Fonctionnement :	- 212 847,74 €
Résultat global :	- 261 080,66 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

*Hervé MESSIN précise que sur cette zone on aura un déficit*

### **15) Finances : CFU ZA Montoy-Flanville (rapporteur Joel SIMON)**

**DCC N°2024\_15 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ZA MONTROY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget ZA Montroy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget ZA Montroy de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget ZA Montroy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	1 852 094,18 €
	Réalisé :	1 732 057,89 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 852 094,18 €
	Réalisé :	908 546,59 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	2 032 500,71 €
	Réalisé :	911 685,59 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 032 500,71 €
	Réalisé :	1 163 609,42 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement : - 823 511,30 €

Fonctionnement : 251 923,83 €  
 Résultat global : - 571 587,47 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

*Roland CHLOUP précise que la pose de la première pierre DHL devrait avoir lieu cette année  
 Hervé MESSIN précise que si DHL rapporte 300000 il manquera encore 300 000 pour équilibrer.*

## **16) Finances : CFU ZA Retonfey (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_16 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ZA RETONFEY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget ZA Retonfey de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget ZA Retonfey de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget ZA Retonfey dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	1 618 001,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 618 001,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	3 618 002,00 €
	Réalisé :	60,29 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	3 618 002,00 €
	Réalisé :	60,29 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	0,00 €
Résultat global :	0,00 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

**17) Finances : CFU ZA Coincy (rapporteur Joel SIMON)**

**DCC N°2024\_17 : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ZA COINCY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU Le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget ZA Coincy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget ZA Coincy de la CCHCPP pour l'exercice 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire, (abstention de Mme PACE et MM. PETIT et ZDJELAR) :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget ZA Coincy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	2 036 001,00 €
	Réalisé :	454 811,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 036 001,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	4 072 002,00 €
	Réalisé :	454 811,81 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	4 072 002,00 €
	Réalisé :	454 811,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	- 454 811,56 €
Fonctionnement :	- 0,25 €
Résultat global :	- 454 811,81 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

*Hervé MESSIN trouve judicieux d'avoir une annexe précisant les 5 ans d'investissement*

*Le Président acquiesce et précise que la partie destinée aux installations photovoltaïques sera reversée au budget principal)*

**18) Finances : Affectation des résultats assainissement (rapporteur Joel SIMON)**

**DCC N°2024\_18: FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de 758 091,99 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (messieurs HOUVERT et PETIT étant sortis)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	17 551,91
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	775 643,90
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	758 091,99
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	82 255,15
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	127 603,20
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		45 348,05

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	45 348,05
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 ..... (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	712 743,94

### **19) Finances : Affectation des résultats Budget Principal (rapporteur Joel SIMON)**

#### **DCC N°2024\_19 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de 4 440 065,44 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	454 739,59
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	3 985 325,85
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	4 440 065,44
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	161 955,93
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	36 374,00
Excédent de financement	+	
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		198 329,93

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	198 329,93
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 ..... (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	4 241 735,51

### **20) Finances : Affectation des résultats Eau (rapporteur Joel SIMON)**

#### **DCC N°2024\_20 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET EAU**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de 132 193,59 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (messieurs HOUVERT et PETIT étant sortis de la salle)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	27 452,74
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	104 740,85
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	132 193,59
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	198 575,91
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	33 282,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		

DECISION D'AFFECTION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		132 193,59
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Retour de MM. HOUVERT et PETIT pendant le point

## **21) Finances : Affectation des résultats O.M. (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_21 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de 401 553,23 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	281 559,01
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	683 112,24

D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	401 553,23
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	400 427,25
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement	-	20 500,00
Excédent de financement	+	0,00
<b>G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F</b>		<b>0,00</b>

<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		401 553,23
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

## **22) Finances : Affectation des résultats prestations de service (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_22 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un déficit de fonctionnement de – 5 935,23 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	5 935,30
<b>B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)</b>		
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
<b>C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>		
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,07
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	-	5 935,23
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
<b>G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F</b>		<b>0,00</b>

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 ..... (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	- 5 935,23

### **23) Finances : Affectation des résultats SPANC (rapporteur Joel SIMON)**

#### **DCC N°2024\_23 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET SPANC**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de 96 657,01 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 96 557,01
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+ 0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+ 100,00
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+ 96 657,01
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	- 0,00
excédent (excédent de financement)	+ 0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 0,00
Excédent de financement	+ 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	0,00

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 ..... (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	96 657,01

### **24) Finances : Affectation des résultats ZA Avancy (rapporteur Joel SIMON)**

#### **DCC N°2024\_24 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ZA Avancy**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte financier unique présente :  
- Un excédent de fonctionnement de 90 287,84 €  
- Un déficit d'investissement de 91 417,26 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 90 287,84 €  
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 91 417,26 €

## **25) Finances : Affectation des résultats ZA Courcelles-Chaussy (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_25 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ZA COURCELLES-CHAUSSY**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte financier unique présente :  
- Un déficit de fonctionnement de 212 847,74 €  
- Un déficit d'investissement de 48 232,92 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT : 212 847,74 €  
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 48 232,92 €

## **26) Finances : Affectation des résultats ZA Montoy-Flanville (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_26: FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ZA MONTOY-FLANVILLE**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte financier unique présente :  
- Un excédent de fonctionnement de 251 923,83 €  
- Un déficit d'investissement de 823 511,30 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : 251 923,83 €  
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 823 511,30 €

## **27) Finances : Affectation des résultats ZA Retonfey (rapporteur Joel SIMON)**

### **DCC N°2024\_27 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ZA RETONFEY**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de 0,00 €
- Un excédent d'investissement de 0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 0,00 €

### **28) Finances : Affectation des résultats ZA Coincy (rapporteur Joel SIMON)**

#### **DCC N°2024\_28 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET ZA COINCY**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un déficit de fonctionnement de 0,25 €
- Un déficit d'investissement de 454 811,56 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT : 0,25 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT : 454 811,56 €

### **29) Volontaire Territorial en Administration**

#### **DCC N°2024\_29 PERSONNEL – Volontariat Territorial en Administration – Offre d'emploi chargé-e de mission**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°317 du 6 mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration,

Le Président expose :

Créé en 2021, le Volontariat territorial en Administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les Pays et PETR pourront

également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Au sein de la collectivité locale (ou structure éligible au VTA), les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 20 000 euros à la structure accueillante. Cette aide sera versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures relatives au plan de relance et notamment l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), la CCHCPP souhaite accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique sur son territoire, conformément à son Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE).

Après consultation des services de la Préfecture du Département de la Moselle, il est proposé de recourir au dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour recruter un-e Chargé-e de mission CRTE / Transition Ecologique / Aménagement pour une durée de 18 mois, dans le cadre d'un contrat de projet sur la base de la grille indiciaire des Attachés territoriaux. Ce poste à temps complet (35h) aura pour missions :

- le PTRTE :

- Animation et coordination du PTRTE avec les partenaires institutionnels et les communes membres
- Suivi et animation des instances de gouvernance du PTRTE
- Préparation et animation des comités techniques et de pilotage dans les différentes phases de vie du contrat, en lien avec les élus référents, les porteurs de projets, les services opérationnels et les partenaires financiers
- Suivi et actualisation du projet de territoire (temps d'échange et de réflexion, information / formation des élus)
- Mise à jour annuelle (convention financière annuelle, mise à jour des actions n+1)
- Suivi et évaluation des actions, mise à jour des fiches-actions, recherche d'optimisation des financements
- Veille sur les dispositifs de financement et appels à projets
- Conduite d'actions de communication, de concertation et de co-construction du PTRTE
- Pilote la recherche des financements (notamment « Fonds vert ») et assure les formations nécessaires à l'appropriation par les services et les communes des procédures et des bonnes pratiques
- Accompagne les services et les communes dans l'élaboration des dossiers de demandes de financements sur les différents projets de l'intercommunalité.

- la transition écologique :

- Appui à la formation du projet intercommunal en matière de transition écologique, en partenariat avec la chargée de mission (TVB, Transition, PCAET, etc.)
- Animation des actions et conduite de projets
- Sensibilisation et communication

- l'aménagement du territoire :

- Conseil auprès des particuliers et professionnels, appui aux communes
- Rapport sur l'artificialisation des sols prévu par la loi climat
- Participation à des groupes de travail ou réseaux d'acteurs
- Veille juridique
- Mobilisation possible sur d'autres sujets en lien avec l'activité du pôle

Il est précisé que l'offre d'emploi est publiée sur le site dédié au dispositif VTA créé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Le recrutement ne sera effectué qu'après vérification auprès du délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires du nombre de VTA encore disponible. Dans le cas contraire, le versement de l'aide ne pourra être garanti.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- de valider la création d'un poste de Chargé-e de mission CRTE / Transition Ecologique / Aménagement sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions définies ci-dessus,
- d'affecter en conséquence les crédits correspondants au budget,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette convention et à son exécution.

**30) Subvention ALEMF**  
**DCC 2024\_30 : TOURISME – SUBVENTION ALEMF**

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 11 janvier 2024.

L'Association Lorraine d'Exploitation et de Modélisme Ferroviaire (ALMEF) qui possède le vélorail situé à Vigy a fait parvenir à la CCHCPP une demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation des voies de chemin de fer. Cette association préserve et fait circuler, depuis 1985, du matériel historique sur la ligne de chemin de fer de Vigy à Hombourg-Budange.

L'association souhaite obtenir une subvention de 25 000 €. La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » a donné un avis favorable pour 20 000 €.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement de cette subvention.

**Le Conseil communautaire,**

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération, à l'unanimité

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** une subvention de 20.000,00 € à l'ALEMF pour la rénovation des voies de chemins de fer du vélorail.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif au versement de cette subvention
- S'engage un inscrire cette somme au BP 2024.

*Fabrice MULLER précise que grâce au PTRTE de la CCHCPP, l'ALEMF a obtenu 252.000,00€ de la Région*

*Des demandes complémentaires ont été envoyées partout*

*Sylvain WEIL précise qu'une fois la voie en état, les trains tourneront à nouveau*

*Arrivée de Jérôme CRIDELICH*

*André HOUPERT pense qu'on aurait pu mettre 25000, le Président précise que le calcul a été fait pour ne pas dépasser 80%.*

*Hervé MESSIN fait remarquer que les budgets ne sont pas votés, Joel SIMON et Christian PETIT proposent que soit ajoutée la mention « le conseil s'engage à mettre au budget »*

**31) Tourisme : subventions aux associations**  
**DCC 2024\_31 : TOURISME – SUBVENTIONS**

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 15 février 2024.

Lors de cette commission, 3 dossiers de demande de subvention ont été étudiés.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
-------------	-----------------	-----------------------

Silly ConCar Nied	2 000 €	Avis favorable pour 2 000 €
ABAC Vigy – Guingette Boukrave	1 000 €	Avis favorable pour 1 000 €
New Tems Danse Vigy – spectacle de danse pour la fête de la musique	1 000 €	Avis défavorable

**Le Conseil communautaire,**

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération à l'unanimité :

DECIDE :

- DE VALIDER les subventions telles que présentées dans le tableau-ci-dessus Serge WOLLJUNG étant sorti de la Salle.

Fabrice MULLER explique que le dossier qui s'inscrit dans le cadre de la fête de la musique ne peut être retenu.

**32) Tourisme : Subventions « terre de jeux »**

**DCC 2024\_32 : TOURISME – SUBVENTIONS « TERRE DE JEUX »**

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 15 février 2024.

Lors de cette commission, 1 dossier de demande de subvention a été validé.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
ASSE Sorbey – « Ma classe aux Jeux »	300 €	Avis favorable pour 300 €
Commune de Vry – sorties scolaires natation	300 €	Avis défavorable

**Le Conseil communautaire,**

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération à l'unanimité,

DECIDE :

- DE VALIDER la subvention ASSE Sorbey
- De passer la demande de VRY en commission après les explications de Monsieur le Maire.

*Joel SIMON précise que les dossiers doivent bien évidemment être traité avec équité. Hervé MESSIN l'espère bien.*

**33) ordures ménagères commande de bacs (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)**

**DCC 2024\_33 OM commande de bacs**

Considérant :

- Les avis de la Commission Environnement du 05 mars 2024
- Le rapport du bureau d'étude ANETAME sur la collecte des recyclables secs hors verre en multimatériaux,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

*Contre : Hervé PRITRSKY, Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ, J.P. LARISCH, Marie Laure POINSIGNON, Dominique BERTRAND*

*Abstention : Anne Marie MARX, Hervé MESSIN, Joelle PACE, Christian PETIT, Michel ZDJELAR, Raphael DUPONT.*

Décide :

- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange a publier un marché de type accord cadre à bon de commande relatif à la fourniture de bacs roulants pucés et normalisés à destination des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables secs hors verre, ainsi que de pièces détachées.
- D'autoriser le Président à signer tous documents, marchés et avenants liés à ce point.

*Didier SCHRECKLINGER, explique qu'il a eu plusieurs remarques désobligeantes, il n'était pas là au conseil de décembre et souhaite que cesse la polémique, il n'est la pute de personne précise t'il plusieurs fois mais cette CCHCPP doit travailler et avancer il a donc proposé à André HOUPERT d'animer la commission et propose que ce soit lui le rapporteur.*

*André HOUPERT précise que pour le système de la pesée c'est mort on a plus le choix, les prestataires ne souhaitent plus offrir ce service il faut donc évoluer et il précise que le Président a accepté toutes ses demandes.*

*On a regardé les chiffres, on parle ici de 19800 habitants et non pas d'une commune en particulier.*

*Il ne s'agit que de l'organisation en bacs 120 et 240L et futur passage en C 0,5 à définir.*

*On a toujours l'étude en cours ANETAME,*

*Didier SCHRECKLINGER confirme en souhaitant que l'on puisse se positionner en ce sens*

*Raphael DUPONT souhaite qu'on traite juste l'ordre du jour on n'est pas en commission*

*Roland CHLOUP précise qu'à terme il faut changer le mode de facturation qui s'appuie sur des tonnages qui n'existent plus.*

*Sylvain WEIL pense qu'on n'est pas à la moitié des tonnages, les oms restent stables ! Ce qui l'inquiète c'est un service diminué.*

*Hervé MESSIN explique qu'essayer pour faire un prix après c'est dangereux !*

*Le Président précise que là tout ce qui est proposé c'est mettre un bac à la place des sacs !*

*M. HOUPERT ajoute que pour la pesée même après 10 ans cela baisse un peu*

*Le tonnage HC 330 t = 60kg/hab/an, le PP à 116kg/Hab/an et maintenant belle descente ce qui fait que les poubelles ne sont sorties que toutes les 4 à 6 semaines !*

*Hervé MESSIN indique : ce qui m'inquiète c'est « à peu près, peut être éventuellement » on n'a pas de projection à court moyen long terme. Que le service nous fasse un tableau !*

*M. HOUPERT : la projection on ne peut pas la faire car il y a aussi les déchèteries et l'ensemble des données à prendre en compte, nous travaillons là-dessus !*

*Le Président ajoute qu'on économise 23.000 € de sacs par an.*

*Luc GIAMBERINI, pense ne pas avoir assez d'infos.*

*Christian PETIT souhaite comprendre, il lui est expliqué que les bacs restent en place on dote les foyers d'un deuxième, le plus gros servira pour le tri*

*Madame MARX demande si tout le monde aura 2 bacs ? Oui !*

*Hervé MESSIN propose de modifier le point 2, ce que le Président accepte dans la foulée.*

*Jerome CRIDELICH intervient pour expliquer qu'aujourd'hui on a le recul, il faut donc un système qui satisfasse le maximum d'habitants, on parle de majorité et pas de cas particuliers, c'est une Communauté de Communes. Cela évolue et on fait un compromis.*

Contre : Hervé PRITRSKY, Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ, J.P. LARISCH, Marie Laure POINSIGNON, Dominique BERTRAND

Abstention : Anne Marie MARX, Hervé MESSIN, Joelle PACE, Christian PETIT, Michel ZDJELAR, Raphael DUPONT.

### **34) Ordures ménagères : Révisions des grilles actuelles de la redevance incitative (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)**

#### **DCC 2024\_34 OM : Révisions des grilles actuelles de la redevance incitative**

Vu :

- L'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriale;
- Le déficit brut de - 281 559,01 euros imputable au CA 2023 du budget annexe OM de la CCHCPP;
- L'exposé fait par le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange;

Considérant :

- L'avis de la Commission Environnement du 05 mars 2024

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré**

**Décide :**

(abstentions de MM. Hervé Messin, Christian PETIT, Michel ZDJELAR, Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Alain DALSTEIN, Christian PETIT Dominique BERTRAND, Mmes Anne Marie Marx, Marie-Laure POINSIGNON et Isabelle MULLER, Joelle PACE

- **D'autoriser** le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange a modifié en conséquence et selon les grilles proposées les tarifs de la redevance applicable sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP.

*Hervé Messin souhaite connaître les gains de la C0.5, le Président précise que cela fera un rippeur de moins.  
Hervé MESSIN demande si on peut faire une simulation sur C0,5.*

*André HOUPERT répond : Hervé toi et moi on a déjà discuté, cela ne sert à rien de discuter tant qu'on aura pas de données fiables !*

*Roland CHLOUP remercie André HOUPERT*

### **35) Ordures ménagères : Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)**

#### **DCC 2024\_35 : Ordures ménagères : Mise à jour du règlement de collecte**

Vu :

- L'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriale;
- L'exposé fait par le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange;

*[Ce point permet de procéder à une mise à jour qui est devenue essentielle. En effet, nous n'avons pas fait évoluer notre règlement depuis maintenant quelques années. Ainsi, j'ai demandé au pôle exploitation de procéder à une mise à jour de ce*

*dernier au regard notamment des récentes évolutions que nous avons pu mettre en place, et notamment le récent passage aux extensions de consignes de tri. La validation de ce règlement permettra aux services de la CCHCPP de disposer d'un socle solide que nous pourrions bien évidemment faire encore évoluer au gré des orientations que nous mettrons collégialement en place dans l'intérêt des habitants du territoire]*

Considérant :

- Les avis de la Commission Environnement du 05 mars 2024 (Annexé en PJ);
- Le projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés (Annexé en PJ);

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**Décide :**

- **D'autoriser** le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange à signer le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

### **36) Urbanisme : Avis sur le PLUI de la CCHPB (rapporteur Etienne LOGNON)**

**DCC 2024\_36 : Urbanisme : Avis sur le Projet de PLUI de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois**

#### Note explicative de synthèse

L'élaboration du PLUI a été prescrite le 11 juin 2018 par le conseil communautaire de la CCHPB.

Le PLUI est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire de la CCHPB.

Il remplacera à terme le Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres. Le PLUI poursuit un double objectif général : simplifier les règles qui s'appliquent à tout projet de construction et les harmoniser à l'échelle intercommunale. Il exprime avant tout une ambition pour le développement du territoire en veillant à un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie.

L'élaboration du PLUI comprend 5 grandes étapes :

- Phase 1 : Diagnostique du territoire
- Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Phase 3 : Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation, (OAP), du règlement graphique et du règlement écrit
- Phase 4 : Arrêt du projet de PLUI, consultation des services et enquête publique
- Phase 5 : Approbation du PLUI

Dans le cadre de la phase 4 en cours, la CCHCPP est amenée à donner son avis sur le projet de PLUI qui a été arrêté par délibération du conseil communautaire de la CCHPB le 21 décembre 2023 dans un délai de 3 mois.

#### Délibéré

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L153-15 et suivants et R 153-5

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois en date du 11 juin 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation,

VU le débat tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi par le Conseil Communautaire *de la CCHPB*, lors de la séance du 10 mars 2022,

VU la délibération du Conseil Communautaire *de la CCHPB* en date du 21 décembre 2023 tirant le bilan de la concertation avec la population sur le projet de PLUi,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 21 février 2024

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au projet de PLUI arrêté.

Précise qu'il a remarqué que les objectifs de consommation du foncier et de production des logements encadrés par le DOO du SCOTAM ne sont pas respectés.

*Etienne LOGNON précise que le prévisionnel de production de logement à l'échelle du SCOT est de 1840 alors que 2025 sont envisagés !  
C'est au Scot de contester l'objectif*

### **37) Représentations de la commune de Villers-Stoncourt au sein des commissions de la CCHCPP DCC 2024\_37 : Représentations de la commune de Villers-Stoncourt**

Suite aux élections qui ont eu lieu le 28 janvier 2024, la commune de Villers-Stoncourt propose une nouvelle liste de représentants au sein des différentes commissions.

COMMISSION « PATRIMOINE »	HUMBERT Stéphanie
COMMISSION « FINANCES »	CHLOUP Nathalie
COMMISSION « AMENAGEMENT »	KUNTZ Yohan
COMMISSION « URBANISME »	JEANRONT Gilbert
COMMISSION « TOURISME, VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE »	RANIERI Sonia
COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	MIDOT Morgane
COMMISSION « MUTUALISATION »	JEANRONT Gilbert
COMMISSION « SERVICES A LA PERSONNE »	CHLOUP-SURMELY Marie-Pierre
COMMISSION « NUMERIQUE »	CHLOUP Nathalie
COMMISSION « ENVIRONNEMENT »	PIERRON Thierry
COMMISSION « PCAET »	CHLOUP-SURMELY Marie-Pierre
COMMISSION « GEMAPI »	BECKER Cathia
COMMISSION « COMMUNICATION »	MIDOT Morgane
COMMISSION « EAU ET ASSAINISSEMENT »	PAQUIN Nicolas
COMMISSION « TRANSITION ECOLOGIQUE »	BECKER CATHIA

**Le Conseil communautaire,**  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :  
- Valide ces représentants.

#### **Divers :**

Joelle PACE explique que l'utilisation de BDE est compliquée, le Président acquiesce.